

Règlement - Courir pour Toit 2025

Challenge connecté

Le défi sportif Courir pour Toit est une course nationale, solidaire et connectée organisée par l'association Toit à Moi. Les dons collectés servent à la poursuite de ses missions : loger des personnes sans-abri et les entraîner vers un nouveau projet de vie.

Avant la course

Le challenge Courir pour Toit est organisé par l'association Toit à Moi. Les participants doivent **se constituer en équipe de 5 personnes**. Chaque membre de l'équipe est invité à s'inscrire [sur le site le-sportif](#) et s'acquitter de **15€ de frais d'inscription (+ 1,55€ de frais liés à la plateforme)**.

Il est possible d'effectuer un **don supplémentaire** à Toit à Moi, tout don supérieur à 5€ donnera lieu à un **reçu fiscal** à hauteur de 75% du montant du don. Le donateur recevra le reçu fiscal en mars 2026 pour la déclaration de ses impôts 2025.

L'inscription à la course ne pourra pas donner lieu à une annulation ou à un remboursement, même si un ou une participante se désiste de la course.

Pour des raisons administratives et pour pouvoir éditer les reçus fiscaux, Toit à Moi **conserve les informations personnelles** (adresse mail, adresse postale, nom, prénom et montant du don) des participants de la course. Toit à Moi s'engage à ne pas divulguer ces données personnelles à des tiers. Les données de géolocalisation et de fréquence de participation à la course ne sont pas collectées par Toit à Moi.

Pendant la course

Pour comptabiliser leurs kilomètres et participer au challenge, les participants doivent être en possession d'un smartphone possédant un GPS et **installer l'application Ouilive** (gratuite).

Les participants sont **libres de choisir** leur(s) mode(s) de participation (course à pied, vélo, roller...), leurs trajets, leur rythme, de courir individuellement ou en équipe.

Le challenge dure 25 jours, **du 7 au 31 mars 2025**. Les participants peuvent tenter d'atteindre des objectifs lors du challenge (ex: parcourir 500km) leur permettant d'augmenter leur score dans le classement. Ces mini-défis seront délivrés dans l'application Ouilive ponctuellement. Aucun objectif du challenge n'est obligatoire. Faites votre maximum : l'important est de participer !

L'association Toit à Moi **ne peut être tenue responsable** d'éventuels bug techniques liés à l'application Ouilive et au comptage des kilomètres.

L'association Toit à Moi ne peut être tenue responsable en cas d'accident de toute nature que ce soit, survenu durant la participation à l'évènement. En s'inscrivant à l'évènement, les participants acceptent de participer sous leur entière responsabilité.

La participation à Courir pour Toit implique **l'acceptation par chaque participant du présent règlement**.